



Guide de bienvenue pour les apprentis en situation de handicap

Bienvenue à RUSH SCHOOL

Nous sommes ravis de vous accueillir à RUSH SCHOOL, où nous nous engageons à offrir un environnement d'apprentissage inclusif et bienveillant pour l'ensemble de nos étudiants. Ce guide a été spécialement conçu pour vous accompagner tout au long de votre parcours et veiller à ce que vous disposiez de toutes les ressources nécessaires pour réussir.

Déclaration de votre situation de handicap

Dès votre inscription, vous avez la possibilité, en toute confidentialité, de nous informer de votre situation de handicap via le formulaire en ligne de notre école. Cette démarche volontaire nous permet de mieux cerner vos besoins et d'anticiper les aménagements nécessaires afin de faciliter votre intégration et favoriser votre réussite tout au long de votre parcours.

Le référente Handicap **Ryma BELOUAR** est à votre disposition pour vous accompagner dans votre parcours académique et professionnel.
N'hésitez à le contacter au **+33 1 83 64 41 60**, par mail **r.belouar@rush-school.com** ou en se rendant directement à son bureau sans rendez-vous.

Un accompagnement bienveillant dès le premier jour

Nous accordons une grande importance à la formation de nos équipes éducatives afin qu'elles soient sensibles à la diversité des expériences et des besoins. Des permanences de soutien sont régulièrement mises en place pour favoriser l'inclusion et répondre de manière efficace et empathique à vos besoins spécifiques.

N'hésitez pas à faire appel à nos équipes pour tout accompagnement !

Une communication transparente et bienveillante

Nous avons mis en place des canaux de communication clairs et accessibles pour que vous puissiez exprimer vos besoins à tout moment. Vous êtes invité(e) à partager vos expériences et préoccupations en toute confiance, sans crainte de jugement, afin que nous puissions collaborer pour améliorer continuellement votre expérience.

Un accompagnement sur mesure grâce au Protocole d'Accompagnement des Apprentis en Situation de Handicap

À la suite de votre auto-déclaration ou de l'identification d'une situation de handicap, le Protocole d'Accompagnement des Apprentis en Situation de Handicap (2ASH) est mis en place. Une équipe spécialisée, incluant des experts de l'AGEFIPH, évalue vos besoins avec attention et élabore un plan d'accompagnement personnalisé. Ce plan prévoit des aménagements spécifiques pour garantir votre accès aux ressources pédagogiques et vous permettre de vous intégrer pleinement à la vie au sein de notre organisme de formation.

Exemples d'aménagements possibles :

- Adaptation des supports pédagogiques pour répondre à vos besoins spécifiques.
- Utilisation d'outils technologiques adaptés à votre handicap.
- Assistance humaine durant les évaluations.
- Méthodes pédagogiques adaptées pour faciliter votre apprentissage.

Suivi et ajustements continus

Nous nous engageons à évaluer régulièrement l'efficacité des aménagements en place et à rester attentifs à vos retours. Si nécessaire, des ajustements seront réalisés afin de garantir que vos besoins sont toujours pris en compte et que vous bénéficiez de toutes les ressources nécessaires pour réussir pleinement.

Soutien à l'insertion professionnelle

- Nous vous inscrivons sur la plateforme Hello Handicap, qui vous donne accès à des milliers d'offres d'emploi disponibles dans toute la France. <https://www.hello-handicap.fr/home>
- Nous collaborons régulièrement avec des entreprises engagées dans l'intégration des personnes en situation de handicap, afin de vous proposer des opportunités de stages et d'emplois adaptés.

Vous bénéficierez également d'un accompagnement personnalisé pour vous soutenir dans la recherche d'opportunités professionnelles et le développement de vos compétences.

L'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph) est un organisme paritaire français institué par la loi du 10 juillet 1987 pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé (dont les organismes de formation)

<https://www.agefiph.fr/>

